

Demande d'aide financière - Revitalisation du centre-ville - RELOCALISATION

Demande débutée le :

Saisie par (votre nom) :

Identification du propriétaire

Nom :

Adresse :

Ville :

Code postal :

Téléphone :

Courriel :

Type entreprise (Règlement 2022-28, art. 7)

- Services professionnels ou personnels
- Service de restauration
- Service de vente au détail

Emplacement de la place d'affaires

Adresse :

Local temporaire

Adresse :

Date de la relocalisation :

Superficie en pieds carrés admissible :

Règlement 2022-28, article 7

Aux fins d'établir le montant du premier versement de la subvention, deux semaines entières d'occupation du nouveau local par l'entreprise ou le particulier avant la date d'ouverture officielle du chantier pourront être réclamées en subvention dans la mesure où cette occupation aura été constatée par un inspecteur en bâtiment et en environnement de la Ville.

Aux fins d'établir le montant du dernier versement de la subvention, une semaine entière d'occupation du nouveau local par l'entreprise ou le particulier pourra être réclamée en subvention après que l'accès principal au local lui servant de place d'affaires ou de résidence avant sa relocalisation temporaire soit à nouveau accessible à la clientèle ou au résident, selon le cas, la date d'acceptation par l'ingénieur en charge des travaux de trottoirs et autres aménagements nécessaires à cette accessibilité faisant foi de celle-ci.

Date début du chantier, si connue :

Conformité des travaux :

Accepté par :

Date :

Règlement 2022-28

Montant admissible :

Subvention accordée :